







Déclaration nationale :20 février 2018

## Réforme de la santé : version Buzin et Philippe

### Encore et toujours des paroles !

La Ministre A. Buzyn nous a habitués à de grandes déclarations compassionnelles tant sur la désertification médicale, que sur les EHPAD, ou encore sur l'hôpital public. C'est tout juste si elle n'était pas en grève aux côtés des personnels le 30 janvier dernier. Tout comme elle déclarait sa flamme aux soignants, malades de l'hôpital public en décembre dernier (dans le journal *Libération*) en accusant (à juste titre) la T2A comme "arrivée au bout d'un système" et responsable pour les personnels de "la perte de sens" de leur métier.

Mme Buzyn est une communicante. D'autant plus habile qu'elle connaît bien l'hôpital, et la rhétorique adaptée au milieu médical.

Mais en politique aussi, il n'y a pas d'amour, il n'existe que des preuves d'amour. Et là, le bât blesse : 150 millions (100 + 50 de "prime" !) pour les EHPAD quand c'est en milliards qu'il faudrait investir pour pouvoir prendre soin dignement de nos personnes âgées.

Télé médecine et maisons de santé libérale à la charge - au moins pour une part -, des collectivités territoriales, mais aucune réforme structurelle pour enrayer le phénomène du manque de médecins, à part un effet d'annonce sur une hypothétique réforme du numerus clausus en 2019.

Et aujourd'hui, donc, des "chantiers" ouverts aux "acteurs du monde médical" sans oublier les usagers comme s'y est engagé le premier ministre : consultation très confidentielle sur internet de mars à mai.

Mais nous sommes prévenus : il ne s'agit absolument "pas de dépenser plus, mais de dépenser mieux". Pas un euro sur la table, si ce n'est quelques 100 millions chaque année pour "l'accompagnement" des transformations : lesquelles et dans quel délai ?

"Délibérément flou" titrait le journal *Le Monde*, le 13 février au soir.

Il est certain qu'avec un budget 2018 réduit de 4,8 milliards pour la sécu, dont 1,5 milliard sur le dos de l'hôpital public, sans compter l'autre milliard et demi de déficit cumulé en 2017, il est difficile de savoir où l'on va.

Ces annonces parviendront-elles à rassurer les soignants dont chacun s'accorde à dénoncer le mal-être et l'intime souffrance ? On peut légitimement en douter.

Pour ce qui est des usagers, elles ressemblent pour l'instant plus à un enfumage en règle qu'à l'ouverture d'une nouvelle ère...

#### **Plus que jamais, il faut exiger :**

- **De vraies mesures pour pallier le manque de médecins et parvenir à une répartition égalitaire des médecins comme des autres personnels de santé (engagement à servir dans les zones sous-dotées, fin du numerus clausus).**

- **L'arrêt de la casse des hôpitaux, des maternités et des EHPAD et octroi de moyens leur permettant de répondre aux besoins de la population à la ville comme à la campagne. Il faut prioritairement maintenir et améliorer les sites hospitaliers de proximité et développer les centres de santé.**

- **La prise en charge de la santé à 100% par la Sécurité Sociale.**

- **Une véritable démocratie sanitaire incluant, avec pouvoir décisionnel, les Élus, les personnels et professionnels de santé et les usagers.**

**POUR APPUYER CES REVENDICATIONS, SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION :**

<https://www.mesopinions.com/petition/sante/stop-catastrophe-sanitaire-annoncee-exigeons-acces/37000>



## Renforcer les moyens de la justice : une garantie d'égalité des droits pour tous

Jeudi 15 février, un mouvement national lancé par l'intersyndicale rassemblait des magistrats, des avocats et des personnels de la justice. Dans toute la France a été exprimé avec force l'exigence d'une justice de proximité et de qualité.

Fait historique, c'est ensemble que les professions de la justice ont exprimé leurs préoccupations face aux pseudos concertations lancées par le ministère.

Alors que la ministre mise l'essentiel de ses propositions sur le développement du numérique et de l'internet, les professionnels ont souligné que 15% de la population n'a pas accès à l'internet. Ils deviendraient alors des citoyens de seconde zone en étant privés de leur droit à saisir la justice.

Comme celui des Sables, de nombreux tribunaux d'instance sont menacés de disparition. Partout il a été dénoncé les méthodes du ministère pour provoquer et décider de la fermeture de tribunaux. Il y a une véritable similitude avec ce qui se passe pour les hôpitaux. Dans un premier temps le ministère gèle les moyens et exige le maintien et l'augmentation d'activité, ensuite c'est la réduction de moyens en personnels, la diminution du budget de fonctionnement, le refus d'investir, de moderniser les tribunaux. De ce fait, les conditions de travail se détériorent, les délais s'allongent et les citoyens se détournent du tribunal et coup de grâce, le ministère sur le constat d'une baisse d'activité en décide la fermeture.

Avec l'objectif d'un seul tribunal de grande instance par département, comme en Vendée, la spécialisation de tribunaux d'instance pour les petits contentieux qui tendent à diminuer (avec les médiateurs, conciliateurs...), à court terme, c'est la baisse d'activité qui est avancé pour fermer des tribunaux. Peu importe que les citoyens soient contraints de faire de longs et fréquents déplacements pour des affaires de contentieux familiaux (divorces et autres). En Vendée, des centaines d'affaires risquent d'être traitées à La Roche sur Yon plutôt qu'aux Sables.

En 2018, la France est classée 23e sur les 28 pays de l'Union européenne en terme du montant du budget national consacré à la justice. La nouvelle « réforme » ne sera qu'un nouveau dispositif supplémentaire pour gérer la pénurie dans les tribunaux.

L'ADSP est engagé pour la défense et le développement de tous les services publics, c'est donc naturellement qu'elle s'associe aux mouvements des professionnels de la justice et en particulier au côté de ceux qui sont mobilisés pour le tribunal des Sables.

*Lorsque dans un pays, les moyens financiers et humains consacrés à l'éducation, la santé et la justice ne permettent pas d'accomplir leurs missions, ce sont les piliers de la démocratie, de la solidarité et de l'égalité des droits qui sont menacés.*

*En France, en 2018, nous y sommes !*

